

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Rebats-Tourcoing : Trois mois : 12.00  
Six mois : 22.00  
Un an : 40.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,  
trois mois : 18 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste  
en sus.

Le prix des Abonnements est payable  
à l'avance. — Tout abonnement continue,  
sauf réception d'avis contraire.

ROUBAIX 21 MAI 1877.

Gouvernement contre  
Gouvernement.

Au plus fort de la tempête radicale  
provoquée à la Chambre des députés  
par la lecture du message présidentiel,  
une voix s'est fait entendre et a dit :  
« C'est une majorité factieuse. » L'inter-  
rupteur a été rappelé à l'ordre par M.  
le président Grévy, impuissant à arrêter  
le torrent des imprécations radicales.

Si l'expression de « factieux » était  
parlementaire, adressée par un député  
à un groupe de ses collègues, il n'en  
est pas de même si l'on veut l'appli-  
quer au manifeste au peuple français  
qu'ont signé et rédigé, hors séance, un  
certain nombre de députés obéissant à  
l'impulsion de M. Gambetta, et que la  
*Republique Française*, dans sa pre-  
mière page, publié en gros caractères  
au-dessous du message présidentiel.

Nous croyons que ce manifeste peut  
être et doit être qualifié de factieux.  
Le maréchal, usant des droits que  
lui confère la constitution, a changé  
ses ministres ; sans sortir de la légalité,  
il a prorogé le Parlement. C'est en  
vain, que M. Gambetta essaya d'esca-  
lader la tribune pour faire entendre  
une violente protestation : il n'avait  
pas le droit de parler, et la constitu-  
tion l'obligeait au silence ; il fallut que  
M. Grévy levât la séance, comme  
c'était son devoir pour mettre fin à des  
scènes scandaleuses de désordre et in-  
dignes d'une assemblée française.

Le Maréchal, chef de l'Etat, chef du  
pouvoir exécutif, a seul le droit de s'ad-  
dresser à la France, de lui parler di-  
rectement. Un groupe du Parlement  
n'a pas ce droit. Une réunion de députés  
ne peut pas, ne peut pas lancer un  
manifeste s'adressant au peuple fran-  
çais. Hors du Parlement, les députés  
redoublent de simples citoyens. Que  
chaque député compte de sa conduite à  
ses commettants, leur donne des con-  
sultations de droit public ; c'est là un  
droit, et c'est un usage. Mais ce qui  
n'est ni dans le droit ni dans l'usage,  
c'est qu'un groupe de députés, qui  
n'est qu'une désaffection du Parlement,  
s'assemble hors session, délibère et s'ad-  
resse au peuple français pour dénoncer  
la conduite du gouvernement. C'est là,  
un acte factieux, car il a la prétention  
d'élever le gouvernement contre gouver-  
nement, de provoquer les citoyens à la  
désobéissance aux lois.

Nous ne savons encore quelle sera  
l'attitude du nouveau ministère en face  
de cette audacieuse déclaration de  
guerre ; mais nous croyons que le pre-  
mier de ses devoirs est l'énergie et la  
connaissance en même temps que la  
pratique de son droit strict. Il ne faut  
pas qu'il se forme un nouveau club  
des Jacobins qui prétende gouverner  
Paris et la France ; sans cela nous ver-  
rions bientôt une nouvelle Commune  
s'organiser et se dresser en face du  
gouvernement légal.

Le nouveau ministère est averti et  
ses adversaires ne lui ménagent pas  
l'expression de leurs espérances ou  
leurs menaces. A côté de la formule  
des factieux parlementaires, il peut

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annonces : la ligne : 20 c.  
Réclames : : : : 30 c.  
Paiés divers : : : : 50 c.  
On peut traiter à forfait pour les abon-  
nements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont  
reçus à Roubaix, au bureau du journal,  
à Lille, chez M. QUARÉ, Libraire, Grande-  
Place ; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE  
et C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame des-Victoires,  
(place de la Bourse) ; à Bruxelles, à  
l'OFFICE DE PUBLICITE.

lire les déclarations faites, en plein  
lanquet des réfugiés de la Commune,  
par le président actuel du Conseil mu-  
nicipal de Paris, M. Bonnet-Duverdier :  
« ... Si nous avons une République  
ominale, c'est à la Commune que  
nous la devons. Oui, nous savons que  
c'est grâce à vous que Paris a aujourd'hui  
un Conseil municipal... C'est encore  
grâce à la Commune que Paris et la  
France devront, lorsque éclatera le coup  
d'Etat qui est à l'état latent depuis  
longtemps, d'avoir à Paris un corps con-  
stitué qui n'hésitera pas à prendre en  
main la cause de la République menacée... »

Nous espérons que le ministère ne  
restera pas sourd à ces avertissements  
et qu'il avisera. ALEXANDRE WATTEAU.

Le banquet du 7 mai à Londres  
LES CONSEILLERS MUNICIPAUX  
DE PARIS ET LES COMMUNARDS

Le Radical a longuement raconté le  
voyage en Angleterre de messieurs les  
conseillers municipaux ; il a énuméré  
avec orgueil les fêtes qui leur ont été  
données, les réceptions officielles qui  
leur ont été faites, les travaux auxquels  
ils se sont livrés ; mais cet excellent  
journal, qui cependant doit être bien  
renseigné, s'est gardé de dire un mot de  
certains épisodes plus intimes de l'exis-  
tence à Londres des illustres voyageurs,  
il n'a parlé ni de quelques-uns de leurs  
visites fort intéressantes à des réfugiés  
connus, ni du banquet qu'il offrit à cer-  
tains d'entre eux, le 7 mai, un groupe  
de communards.

Ce banquet, organisé par Lissagaray,  
eueille chez Jouannin, Charlotte street,  
32, le 7 de ce mois. Ce Jouannin est le  
neveu du communal Audinet, qui lui  
a laissé en mourant ce restaurant de  
dernière catégorie.

Nulle description dit le Figaro ne  
saurait donner idée de la physionomie  
sordide de cet établissement. Plafonds  
bas et enfumés, sol humide, murailles  
de couleur indéfinissable. Des chaises,  
des bancs et des tables de noyer ; du  
linge sale, des couverts d'étain, une  
horrible odeur d'ale et de tabac. Une  
grande salle pour le public, et au fond  
une espèce de cellule pour les intimes.  
Quant au maître de la maison, le citoyen  
Jouannin, le dossier des conseils de  
guerre vous apprendra que, poursuivi  
sous l'accusation d'avoir fait partie du  
peloton d'exécution de l'archevêque de  
Paris, il a été condamné à mort par con-  
tumace.

Lissagaray, qui n'est pas un imbécile,  
est capable d'avoir choisi tout exprès  
un tel endroit où règne un tel homi-  
cide, pour y recevoir les conseillers mu-  
nicipaux de Paris.

La petite fête commença à huit heu-  
res du soir ; à deux heures du matin,  
elle était à peine terminée.  
Cinq conseillers municipaux y assis-  
taient : MM. Bonnet-Duverdier, président  
du conseil municipal, Théodore  
Brisson, Mathé, Sigismond Lacroix, et  
un cinquième, dont je n'ai pu avoir le  
nom. Ce n'était ni M. Levaud ni M.  
Villeneuve, qui sont regardés tous deux  
comme gambettistes.

Parmi les réfugiés invités par Lissaga-  
ray, l'organisateur du banquet : Ran-  
vier, Victor Prichard, Dubacq, Combault  
Theizis, Andrezi, Léon Landrin, Emile  
Landrin, Joffrin, Mangeau, P. Vitchard,  
Leduc, Abraham Martin, dit la Mitrail-  
leuse, Julien (ex-commandant, anti-in-  
time de Lissagaray), Bergeret, etc., etc.

Les invitations avaient été faites se-  
crètement, ce qui explique l'absence de  
Jules Vallès, l'ennemi particulier de  
Lissagaray. Du reste, on va voir par le  
récit de cette intéressante soirée, quel  
avait été surtout le but de Lissagaray  
en organisant ces fraternelles agapes.

Après les présentations faites et le re-  
pas à peu près terminé, le moment des  
discours et des toast est arrivé.

Procédons par ordre, en nous con-  
tentant de résumer ici et de sténographier  
là, les parties saillantes de la réunion et  
des speeches.

Ranvier a commencé par souhaiter la  
bienvenue aux conseillers municipaux,  
les a félicités de n'avoir pas craint la  
réaction ni ce qu'elle pourrait dire en  
apprenant qu'ils avaient accepté de s'as-  
seoir à la même table que ceux qui sont  
siers d'être appelés : communards.

Une triple salve d'applaudissement a  
suivi ce salut aux conseillers de Paris,  
et M. Bonnet-Duverdier, au nom de ses  
collègues présents, a pris la parole.

M. Bonnet-Duverdier a débuté en  
soutenant les droits de la Commune ; et  
après avoir critiqué la conduite des  
différents groupes de la Chambre, il a  
dit :

« Tous ces députés ont plus ou moins  
» opportunistes ; ils abandonnent le ter-  
» rain des principes, votant un jour  
» dans un sens, un autre jour dans un  
» autre sens, selon la question en dis-  
» cussion. Il serait préférable que,  
» comme sous l'Empire, les intransi-  
» geants ne fussent que cinq, mais  
» qu'ils restassent inébranlables, sans  
» faire aucune concession sur toute  
» question qui s'écarte du droit révolu-  
» tionnaire absolu. »

Fiérisant ensuite l'opportunisme en  
termes fort énergiques, le président du  
conseil municipal a poursuivi en parlant  
de la Commune :

« Si nous avons une République no-  
» minale, c'est à la Commune que nous  
» la devons. Oui, nous savons que c'est  
» grâce à vous que Paris a aujourd'hui  
» un conseil municipal, c'est grâce à vous  
» que nous sommes où nous sommes. »  
Ni Paris, ni nous, ne l'oublions,  
» soyez-en convaincus ; et notre désir,  
» notre espérance, est de vous voir re-  
» venir au milieu de nous. Nous ne  
» l'ignorons pas : tant que vous ne serez  
» pas rentrés, la grande ville n'aura pas  
» repris son aspect accoutumé. Cinq-  
» vingt mille citoyens n'osent pas encore  
» aujourd'hui manifester leur opinion  
» dans la crainte d'être poursuivis. Il  
» faut donc l'amnistie, l'amnistie pleine  
» et entière, sans restriction, mais je ne  
» dois pas vous cacher, au nom de mes  
» collègues ici présents, je dois vous dire  
» avec peine : N'attendez rien de la  
» Chambre actuelle ; elle est opportu-  
» niste et au fond clérical. Du reste,  
» malheureusement et quoique je n'aime  
» pas la violence, il faut pourtant la  
» prévoir et s'y préparer. Ce n'est, —  
» et notez que je prononce cette affir-  
» mation avec certitude et avec tristesse  
» en même temps, — ce n'est que  
» par une révolution que la situation  
» actuelle se dénouera ; et j'ajoute que  
» j'y ferai mon devoir. »

C'est encore grâce à vous citoyens,  
c'est encore grâce à la Commune de  
Paris, que Paris et la France devront,  
lorsqu'éclatera le coup d'Etat qui est  
à l'état latent depuis longtemps,  
d'avoir à Paris un corps constitué  
qui n'hésitera pas à prendre en main  
la défense de la République menacée,  
et je puis vous en donner l'assurance,  
c'est que notre croyance à tous, est

que la révolution en sortira triom-  
phante. Espérons aussi qu'à ce mo-  
ment-là vous serez tous revenus au  
milieu de nous. »

Des hurrahs frénétiques accueillirent  
les derniers mots de ce discours, dont  
je ne puis vous donner que ces pas-  
sages saillants, mais dans lequel l'or-  
ateur ne cessa de se montrer révolution-  
naire et socialiste.

L'impression fut considérable sur  
les convives. On ne parla aujourd'hui,  
parmi les réfugiés, que de M. Bonnet-  
Duverdier. Le président du conseil mu-  
nicipal de Paris a certainement em-  
porté l'estime des communards et l'ad-  
miration de beaucoup d'entre eux. Il a  
promis de leur écrire, de les tenir au  
courant de la situation.

Mais revenons au banquet.

C'est M. Theizis qui a répondu à M.  
Bonnet-Duverdier. Après avoir défini le  
mandat du conseiller municipal, M.  
Theizis a remercié les conseillers mu-  
nicipaux de leur intention de défendre la  
République menacée.

C'est votre droit et votre devoir,  
citoyens, s'est-il écrié. Si une assemblée  
quelconque voulait empiéter sur les  
droits de la République, si un soldat ou  
un aventurier tentait un coup d'Etat,  
Paris reprendrait de droit sa place de  
défenseur de la Révolution, et son con-  
seil municipal deviendrait le représen-  
tant des intérêts de la France entière.

Vous venez de l'affirmer, messieurs,  
par l'organe de votre honorable prési-  
dent ; nous vous en remercions, et nous  
ajoutons que, nous aussi, lorsque le  
moment sera venu, nous saurons faire  
notre devoir. »

## LETTRES DE PARIS

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 19 mai.  
J'avais bien raison de vous signaler,  
hier, l'hypocrisie des précautions ora-  
toires du citoyen Gambetta, dans son  
discours du 17, où il se défendait de  
toute expression et de toute hostilité  
contre la personne du maréchal.  
M. Gambetta, ce matin, dans la *Re-  
publique Française*, lève le masque, et  
dit :

« La lutte contre la France est déjà  
commencée. »

« Il n'y a aucune illusion à se faire  
quand on a lu le message présidentiel.  
Ce document est d'une parfaite clarté.  
Il dissipe tous les doutes, il indique à  
tout le pays la voie déjà connue où l'on  
espère le faire marcher. M. le maré-  
chal de Mac-Mahon ne cache pas qu'il  
a une politique personnelle, une manière  
propre de comprendre son rôle. Il dit  
comment il a, jusqu'à présent, rempli  
la tâche qui lui était assignée par  
la Constitution, et comment il compte  
la remplir désormais. Il se découvre  
lui-même ; il se jette en plein dans la  
mêlée politique ; il prend position en  
face du pays ; il se met carrément en  
travers de l'opinion. Désormais, tous  
les voiles sont déchirés, et l'équivoque,  
l'incertitude ne sont plus permises. »

Parmi plusieurs membres des gau-  
ches, l'attitude de M. Gambetta est dé-  
cidément très-blâmée. On lui reproche  
d'avoir attaqué si directement le maré-  
chal, que celui-ci est obligé de se dé-  
fendre personnellement. Il était inutile,  
dit-on, de réveiller le soldat et de le  
forcer à tirer l'épée.

Le *Soleil*, organe d'un certain groupe  
d'orléanistes, exprime des regrets et  
des scrupules au sujet de l'acte accom-

pli par le maréchal et lui attribue la  
responsabilité de la crise actuelle. Voici  
le langage du *Soleil* :

« Le maréchal a seul le mérite aussi  
bien que la responsabilité de l'attitude  
qu'il a cru devoir prendre, avec la con-  
viction qu'il agissait, dans la limite de  
son droit et dans l'étendue de son devoir,  
pour le bien du pays. »

Le *Soleil* suppose que le maréchal,  
placé pour voir et pour savoir bien des  
faits sombres et cachés, de nature à exi-  
ger des mesures énergiques et promptes,  
a cru devoir précipiter sa résolu-  
tion.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

« Des esprits mal intentionnés ont  
voulu insinuer que la paix religieuse et  
même la paix générale pourraient être  
compromises par suite du changement  
de ministère. Les assurances formelles  
du Maréchal-Président auront dissipé  
à cet égard. Et, s'il fallait encore une  
preuve à ce sujet, on la trouverait dans  
la lettre que le chef de l'Etat vient d'ad-  
dresser au ministre des affaires étran-  
gères, et dans le maintien de ce mini-  
stre, ainsi que de celui de la guerre. »

« On puisera dans ces faits cette con-  
solante conviction, qu'au milieu des  
agitations des partis et des changements  
de personnes inhérentes aux institu-  
tions parlementaires, il existe une conti-  
nuité absolue, à la fois dans la poli-  
tique extérieure de la France, qui est  
celle de la paix avec toutes les puis-  
sances, et dans les questions de la dé-  
fense nationale, bases de la paix au de-  
dans et de la sécurité au dehors. »

Le manifeste des gauches n'a pas osé  
conservé cette phrase qui se trouvait  
dans la rédaction primitive :

« Nous partons comme députés, nous  
reviendrons comme des juges. »  
Malgré cette suppression, les gauches  
n'en sont pas moins résolues, si elles  
trionnent, à mettre le maréchal et ses  
ministres en accusation.

Les gauches et, à leur tête, le *Jour-  
nal des débats*, expriment leur espoir  
que le ministère ne trouvera pas, dans  
le Sénat, une majorité pour le décret  
de dissolution.  
Toutes les tentatives faites par les  
émissaires des gauches pour remuer la  
population parisienne, ont échoué  
misérablement.

Les faubourgs refusent de bouger  
pour l'intérêt de gens de parole et d'in-  
trigue, qui les ont déjà trop souvent  
exploités.  
« Qu'est-ce qu'ils nous ennuient ces  
farceurs ? disent les ouvriers. Pendant  
qu'ils péroront nous... crevons de faim  
(sic). Qu'on nous donne quelque chose  
de stable et de tranquille ; au moins  
nous travaillerons ! »

Dans les quartiers populeux, on re-  
marque des groupes nombreux lisant  
les journaux ; mais c'est tout. La rue  
est parfaitement tranquille.

L'indignation est très-vive contre les  
orateurs de la rue d'Arras, qui ont tenu  
les propos les plus inconvenants contre  
le maréchal, le qualifiant de *vieille bête*  
et disant qu'il est temps de « l'enle-  
ver. »

On croit que la salle de leurs séances  
va être fermée.  
Le refus de s'associer aux menées  
des gauches s'est particulièrement ma-  
nifesté dans le 5<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> arrondisse-  
ments.

Les bourgeois parisiens seuls mon-  
trent un peu de surexcitation : c'est la

preuve de leur imprévoyance habi-  
tuelle.

Le monde financier continue à mon-  
trer beaucoup de valeur et la plus  
grande fermeté. Il y a eu aujourd'hui  
des escomptes de 216.000 de rentes et  
des achats de 106.000 fr., également de  
rentes tant en 2 0/0 qu'en 5 0/0.

DE SAINT-CHEIRON.

## CHRONIQUE

L'Agence Havas communique aux  
journaux les renseignements suivants :  
Contrairement à ce qui a été annoncé  
par quelques journaux, M. Krantz, com-  
missaire général de l'Exposition univer-  
selle de 1878, n'est nullement absent  
de Paris. Il a été reçu aujourd'hui même  
par M. de Meaux.

Il n'était jamais venu à l'esprit de M.  
Krantz de refuser son concours au mi-  
nistre de l'Agriculture et du commerce.  
Il reste dévoué à une œuvre que son  
patriotisme ne lui permet pas de mettre  
en question.

L'Agence Havas nous communique la  
note suivante :

« Le journal *Gaulois* a publié hier  
sous ce titre « Question extérieure » un  
article à sensation qu'un grand nombre  
de journaux ont cru pouvoir reproduire.  
« Nous sommes en mesure d'affirmer  
que les nouvelles données par la feuille  
du matin sont absolument controuvées. »

Nous apprenons la mort de M. Le  
Libon, directeur général des postes.

De source sûre, nous sommes en me-  
sure de déclarer complètement inexact  
le bruit répandu d'un traité d'alliance  
austro-anglo-français.

On annonce la mort de M. de Toc-  
queville, sénateur inamovible. »

## Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Lizot, préfet du Nord, est nom-  
mé préfet de la Seine-Inférieure.

On sait que M. Lizot a déjà occupé  
la préfecture de Rouen, où il est né et  
où il a sa famille et ses relations ; il  
n'avait consenti à venir à Lille que sur  
les vives instances du Maréchal-Pré-  
sident, dont il est l'ami personnel.  
Le trop court séjour de M. Lizot  
parmi nous, a fait apprécier ses émi-  
nentes qualités d'administrateur et son  
exquise courtoisie. Il laissera, à Lille  
et dans le Nord, les plus sympathiques  
souvenirs.

C'est M. Welche, préfet du Rhône,  
qui remplace M. Lizot à Lille.

M. Welche est conseiller d'Etat hono-  
raire, ancien conseiller général de la  
Meurthe et maire de Nancy, ancien  
secrétaire général du ministère de l'in-  
térieur. Il a été successivement préfet  
du Lot-et-Garonne, de la Haute-Garonne  
de la Loire-Inférieure et Rhône.

Un de nos correspondants particu-  
liers de Paris nous télégraphiait samedi  
soir :

« Les groupes républicains sont con-  
» venus d'un mot d'ordre : présenter  
» le gouvernement comme provoquant  
» la guerre. »

Le mot d'ordre est ponctuellement  
suivi : depuis trois jours, certains ra-

Feuilleton du Journal de Roubaix  
DU 22 MAI 1877.

— 65 —

## LA ROUTE DE L'ABIME

PAR RAOUL DE NAVERY

XXVII

JUREMENT

(suite)

Plus d'une fois, madame d'Ivrée  
amena Rolland faire à Coëlia une visite  
inattendue. Le jeune homme trouvait  
sa fiancée dans la chambre du pauvre  
fou qu'elle ne quittait point. Tantôt elle  
donnait à Cancrelat une leçon de mu-  
sique, car les dispositions du pifferaro  
étaient remarquables, tantôt elle appren-  
ait à lire à Grain-de-Mil.

Le fils du Grèver avait été un matin  
amené à l'hôtel par le jeune avocat.

— Mademoiselle, avait dit Rolland, ce  
petit malheureux a pour père un con-  
damné à mort, faites-lui prendre le  
deuil... Mais regardez pour ateuil l'insensé  
que vous aimez, adoptez-le comme vous  
avez adopté l'élève de St-Sol.

Grain-de-Mil resta à l'hôtel avec  
Cancrelat.

Six semaines plus tard, madame  
d'Ivrée apporta à Coëlia que la peine ca-  
pitale prononcée contre le Grèver et la

Faroude était commuée. Tous deux  
devaient faire partie du prochain départ  
pour Nouméa.

— Ah ! Madame ! s'écria Coëlia, re-  
merciez votre fils au nom de ces orphelins  
que j'aime comme s'ils étaient mes  
enfants.

— Dieu vous doit bien des compen-  
sations dans l'avenir, ma chère fille, ré-  
pondit la comtesse, car vous n'avez  
reculé devant aucun sacrifice... Heu-  
reusement, il n'a jamais trompé l'espé-  
rance de personne.

Le mariage de Coëlia et de Rolland  
était arrêté ; les rares amis que la jeune  
fille voyait encore, approuvaient grandement  
son choix. Léonie des Vaux se  
réjouissait à la pensée que les vœux de  
Coëlia seraient comblés. La baronne de  
Rouybert se consolait en venant visiter  
souvent son ancienne lectrice.

On avait fixé comme date de l'union  
des jeunes gens la liquidation des affai-  
res de monsieur Bellefleur. Rolland  
déclara au notaire qu'il n'accepterait  
de Coëlia qu'une dot égale à celle indiquée  
sur le contrat de mariage de sa mère :  
une centaine de mille francs.

Il consentait à vivre près du pauvre  
fou et à garder les deux enfants.

Certes autrefois, quand Coëlia bril-  
lante, adulée, avait rêvé d'unir sa des-  
tinée à celle de Rolland, elle voyait se  
dérouler pour eux toutes les pompes  
nuptiales. La bonté prodigue de son  
père multipliait le faste d'un trousseau  
prinier, les écrans laissaient briller leurs  
merveilles, et les amis de Coëlia char-

mées en apparence et secrètement jalou-  
ses applaudissaient au bon goût qui  
avait présidé au choix des cachemires,  
des dentelles et des bijoux.

Tout était bien changé ; lorsque Coëlia  
commanda sa robe de mariée, elle la  
voulut simple comme celle d'une petite  
bourgeoise. Seulement, obéissant à un  
pressentiment de son cœur, elle souhaita  
que l'église de la Trinité resplendît de  
fleurs et de lumières. Jamais fiancée si  
modeste ne s'occupa avec autant de dé-  
tails de la musique de la messe de ma-  
riage, et de l'ordonnance de cette fête  
chrétienne.

La veille du jour où elle devait se  
célebrer, quatre personnes se trouvaient  
réunies dans le petit salon de l'hôtel  
Bellefleur : Rolland, la comtesse d'Ivrée,  
Coëlia et le banquier.

Les jeunes gens étaient graves ; Coëlia  
quittait à peine le deuil de Conrad  
qu'elle ne devait jamais cesser de pleu-  
rer ; madame d'Ivrée se souvenait de ses  
années enfuies de son long veuvage.  
Ceux qui allaient s'unir acceptaient dès  
le premier jour un pesant fardeau, et  
Rolland en prenait sa part avec cou-  
rage.

Le banquier était calme, et ses yeux  
se tournaient vers le jardin d'où mon-  
taient les parfums printaniers.

— Père, lui dit Coëlia en s'agenouil-  
lant à ses pieds sur un coussin, père,  
essayez de me comprendre... regardez-  
moi, écoutez-moi... Il y va de mon bon-  
heur, du bonheur de votre fille bien-  
aimée...

— Bien-aimée... répéta Bellefleur  
d'une voix monotone.

— Vous voyez cette robe blanche, ce  
long voile, cette couronne d'orange...  
cette parure ne vous rappelle-t-elle  
rien ?... »

— Rien, répondit Bellefleur en se-  
couant la tête, rien... »

Cependant ses yeux restaient fixés sur  
la toilette de mariée, il passa la main  
sur ses yeux, pressa ses tempes à deux  
mains, se leva chancelant et s'écria :

— Antonie ! Antonie !

Puis marchant févreusement vers le  
canapé sur lequel cette blanche parure  
était étalée, il ajouta avec l'accent de la  
colère :

— Je ne veux pas ! Je ne veux pas  
que tu revêtes cette toilette.  
Le fou allait la saisir, la froisser, la  
laocérer quand Coëlia suppliante s'élança  
pour la défendre :

— Je sais ! je sais ! dit-il, tu deman-  
des grâce pour ton âme ! tu veux gar-  
der le trésor de ta foi, tu refuses de me  
suivre si le prêtre ne t'a pas donnée à  
moi au nom du ciel... Mais moi je ne  
veux pas ! je ne veux pas ! Je ne crois  
pas au Christ ! Je marche sur la croix ;  
je renie ! je renie !

Bellefleur repoussa Coëlia et saisit la  
couronne de fleurs d'orange.

— Des épines ! fit-il, la couronne  
d'épines elle m'ensanglante les mains !...  
Grâce ! grâce ! la voilà encore, celui que  
je voulais maudire. Il reviendra donc  
toujours... Il dit que j'ai tué Antonie...  
Rends-moi ! rends-la moi, Christ sau-

veur, celle que j'ai perdue, torturée, et  
j'irai, j'irai où tu voudras... Rends-la  
moi, je lui permettrai de mettre sa robe  
de noces, je m'agenouillerai devant  
l'autel, je prierai... ne sachant pas  
prier pour moi, je demanderai du bon-  
heur pour elle... »

L'insensé se tourna vers sa fille. Coëlia  
ressemblait à sa mère d'une façon frap-  
pante. En ce moment Bellefleur se crut  
transporté au jour de son propre mariage,  
et prenant avec des précautions infinies  
le voile de tulle qu'il voulait déchirer  
l'instant d'après, il le posa doucement  
sur le front de Coëlia :